



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

AUDE

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N° 15 - SEPTEMBRE 2018

PUBLIÉ LE 24 SEPTEMBRE 2018

PREFECTURE
- CABINET/SSI

SOMMAIRE

PREFECTURE
CABINET/SSI

Arrêté préfectoral n° CAB-SSI-2018-165 portant composition du Comité Technique de Service Déconcentré des Services de la Police Nationale dans le Département de l'Aude



PREFET DE L'AUDE

Arrêté n°CAB-SSI-2018-165 portant composition du Comité Technique de Service Déconcentré des Services de la Police Nationale dans le Département de l'Aude

**Le Préfet de l'Aude
Chevalier de la Légion d'Honneur
Chevalier de l'Ordre National du Mérite**

- VU** les lois n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi et notamment son article 9 et n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat, notamment ses articles 12 et 15 ;
- VU** la loi n° 2010-751 du 5 juillet 2010 relative à la rénovation du dialogue social et son décret d'application n° 2011-184 du 15 février 2011 relatif aux comités techniques dans les administrations et les établissements publics de l'Etat ;
- VU** le décret n° 2011-184 du 15 février 2011 relatif aux comités techniques dans les administrations et les établissements publics de l'Etat ;
- VU** la circulaire ministérielle DGPN/DRCPN n° 002201 du 28 octobre 2011 relative à la mise en œuvre des Comités Techniques Paritaires Départementaux des services de la Police Nationale ;
- VU** les résultats du scrutin du 4 décembre 2014 des élections au Comité Technique de Service Déconcentré, Services de la Police Nationale dans le Département de l'Aude ;
- VU** les lettres de la Fédération et Unions des Syndicats de la Police Nationale désignant leurs représentants pour siéger au Comité Technique de Service Déconcentré des services de la police nationale du département de l'Aude ;
- SUR** proposition de Madame la Sous-Préfète Directrice de Cabinet de M. le Préfet de l'Aude ;

ARRETE :

Article 1^{er} :

Le Comité Technique de Service Déconcentré des Services de la Police Nationale de l'Aude, en application des dispositions prévues par le décret n°95-659 du 9 mai 1995 susvisé est composé de dix membres titulaires et dix membres suppléants.

Article 2 :

Sont désignés en qualité de **représentants titulaires** de l'Administration au Comité Technique de Service Déconcentré des Services de la Police Nationale de l'Aude :

- M. le Préfet de l'Aude ;
- M. le Directeur Départemental de la Sécurité Publique de l'Aude ;
- Mme le Chef de la Circonscription de Sécurité Publique de Narbonne ;
- M. le Directeur départemental de la Police Aux Frontières ;

Article 3 :

Sont désignés en qualité de **représentants suppléants** de l'Administration au Comité Technique de Service Déconcentré, Services de la Police Nationale de l'Aude :

- Mme la Sous-Préfète, Directrice de Cabinet du Préfet de l'Aude ou M. le Sous-Préfet de Narbonne ;
- Mme l'adjointe au chef d'état major DDSP;
- M. l'adjoint au chef de la Circonscription de Sécurité Publique de Narbonne ;
- M. l'adjoint au directeur départemental de la police aux frontières ;

Article 4 :

Sont désignés en qualité de **représentants titulaires** du personnel au Comité Technique de Service Déconcentré, Services de la Police Nationale de l'Aude :

Au titre du syndicat "ALLIANCE POLICE NATIONALE, SNAPATSI, SYNERGIE OFFICIERS et SICP" :

- M. David LEYRAUD, circonscription de sécurité publique de Narbonne
- M. Philippe SANCHEZ, circonscription de sécurité publique de Narbonne
- M. Gilles MONTAGNE, circonscription de sécurité publique de Carcassonne
- M. Eric BARRABES, circonscription de sécurité publique de Carcassonne

Au titre de la Fédération de Syndicats du Ministère de l'Intérieur Force Ouvrière (FSMI FO)" :

- M. Achille ABOAF, service de police aux frontières territorial
- Mme Karine LAIR, circonscription de sécurité publique de Carcassonne

Article 5 :

Sont désignés en qualité de **représentants suppléants** du personnel au Comité Technique de Service Déconcentré, Services de la Police nationale de l'Aude :

Au titre du syndicat "ALLIANCE POLICE NATIONALE, SNAPATSI, SYNERGIE OFFICIERS et SICP"

- Mme Patricia LERAT, circonscription de sécurité publique de Carcassonne
- M. Jean-François SOULAN, SDRT Narbonne
- M. Christophe GUY, Circonscription de sécurité publique de Narbonne
- M. Denis CHAPON, service de police aux frontières territorial

Au titre de la Fédération de Syndicats du Ministère de l'Intérieur Force Ouvrière (FSMI FO)" :

- M. Jérôme GARCIA, circonscription de sécurité publique de Narbonne
- Mme Lydie DUMOUCHEL, circonscription de sécurité publique de Narbonne

Article 6 :

Le Comité Technique de Service Déconcentré, Services de la Police nationale de l'Aude est présidé par M. le Préfet de l'Aude.

Article 7 :

En cas d'absence ou d'empêchement de M. le Préfet de l'Aude, M. le Directeur Départemental de la Sécurité Publique de l'Aude préside ledit Comité.

Article 8 :

Le secrétariat du Comité Technique de Service Déconcentré, Services de la Police nationale de l'Aude est assuré par le directeur départemental de la sécurité publique.

Article 9 :

Le Secrétaire Adjoint du Comité Technique Paritaire Départemental des Services de la Police Nationale de l'Aude est désigné parmi les représentants du personnel ayant voix délibérative.

Article 10 :

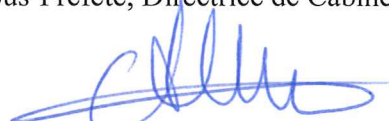
Les arrêtés n°2015008-0005 du 19 janvier 2015 portant composition du Comité Technique Paritaire Départemental des Services de la Police nationale dans le département de l'Aude, ainsi que les arrêtés modificatifs n°CAB-BC-2016-239 du 6 février 2017, n°CAB-BC-2017-012 du 24 février 2017, n°CAB-BC-2017-019 du 21 mars 2017, n°CAB-BC-2017-179 du 5 octobre 2017, n°CAB-BC-2017-195 du 14 novembre 2017 sont abrogés.

Article 11 :

Mme la Sous-Préfète Directrice de cabinet, M. le Directeur départemental de la Sécurité Publique de l'Aude, M. le Directeur départemental de la Police aux Frontières sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié aux membres du comité, publié au Recueil des actes administratifs de la préfecture.

Fait à CARCASSONNE, le 21 septembre 2018

Pour le Préfet et par délégation,
La Sous-Préfète, Directrice de Cabinet



Anne LAYBOURNE